

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 14 juin 2024

ID : 014-211401815-20240527-DELIB20240506-DE



Exécutoire le 14 juin 2024



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 23 Votants : 24	<b>Séance du 27 mai 2024</b>
Date de la convocation : 21 mai 2024	
<b>Delib20240506</b>	

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### **Présents :**

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Aude LE CAM, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

### **Pouvoir :**

M. Francis MÉNARD à M. Pierre JUNQUA

### **Absent excusé :**

M. Florent ANDRÉ.

### **Secrétaire :**

Monsieur Mustapha MZARI-ROSSI, désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 13/06/2024

Reçu en préfecture le 13/06/2024

Publié le 14 juin 2024



ID : 014-211401815-20240527-DELIB20240506-DE

Exécutoire le 14 juin 2024

**Delib20240506**

**OBJET : Convention avec le Département du Calvados – Octroi d'une participation de la conférence des financeurs de la perte d'autonomie**

La Médiathèque municipale porte un projet de prévention en direction des personnes de plus de 60 ans, intitulé "Les rendez-vous chauffe-citron".

Douze rendez-vous collectifs, conviviaux et interactif, animés par une bibliothécaire formée, seront proposés. Ce type de projet peut être soutenu par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer, avec le Département du Calvados, la convention portant octroi d'une participation de 1 280 € de la Conférence des financeurs concernant le projet "chauffe-citron", telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 30 mai 2024

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN